



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chômage

Question écrite n° 37914

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait que l'Institut français pour la recherche sur les administrations publiques (IFRAP) a publié une étude sur les chiffres du chômage. L'IFRAP souligne notamment qu'une partie importante de la baisse apparente du chômage est due à la classification des demandeurs d'emploi dans des catégories qui ne sont pas prises en compte. En effet, les statistiques qui servent habituellement de référence ne prennent en compte que les personnes sans emploi immédiatement disponibles et cherchant un emploi à durée indéterminée à plein temps. Il y a cependant un grand nombre de personnes qui cherchent des emplois temporaires ou saisonniers ou des personnes qui étant en invalidité partielle, ne sont autorisées à travailler qu'à mi-temps. Ce sont cependant de réels chômeurs. Elle souhaiterait donc qu'elle lui indique s'il lui semble normal d'exclure ces catégories des chiffres de référence.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37914

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6660